

contre les loteries nationales organisées à des fins charitables ou religieuses, ou aux loteries dont les bénéfices sont affectés à la recherche scientifique ou médicale ou à d'autres fins philanthropiques. Mais de ce côté-ci de la Chambre, la plupart des députés contestent au gouvernement fédéral le droit d'établir une loterie nationale qui pourrait servir à percevoir les revenus du pays. C'est là l'argument avancé cet après-midi par le chef du Nouveau parti démocratique et je suis heureux de constater que cette doctrine rallie des adeptes parmi les membres de ce parti.

Il y a donc deux sortes de loteries: celles qui sont sous le contrôle de l'État et qui ne seront pas visées par le Code et celles qui sont tenues par les gouvernements provinciaux. Les loteries, comme celle de la ville de Montréal, devront être autorisées par les provinces, car les villes sont des instruments des assemblées provinciales et leurs pouvoirs leur sont octroyés par une loi provinciale. Dans la plupart de nos provinces, nous avons des lois relatives aux villes, c'est-à-dire des lois promulguées par les assemblées législatives. Ainsi, les pouvoirs des villes, leurs domaines de compétence et leurs constitutions relèvent effectivement des statuts provinciaux. C'est ce qui m'a amené à prendre la parole sur cette question. Les modifications sont assez compliquées et, lorsqu'elles seront présentées à la Chambre, j'espère que, grâce à mes propos, elles paraîtront moins obscures.

J'ai une dernière opinion à exprimer sur ce sujet. Comme d'autres de mes collègues, j'admire beaucoup le député de Brandon-Souris, mais voici mon idée là-dessus. Je n'ai pas les chiffres en main, mais une dame de Calgary a recueilli des milliers de signatures—quoique bien des gens ignorent ce qu'ils signent quand on leur présente ces pétitions. Son étude a révélé que les gens à revenus modestes dont on a parlé venaient au sweepstake irlandais et, par le fait même, envoyaient à l'étranger la somme considérable de 90 millions de dollars. S'il est acceptable de faire une souscription au Canada pour une cause étrangère, ne serait-il pas aussi juste de recueillir de l'argent ici pour le bien de nos concitoyens? Nous devrions y réfléchir.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Des 90 millions de dollars réalisés par les sweepstakes irlandais—qui, me dit-on, est une société privée à caractère pas tellement philanthropique—seul un montant de 6 millions revient au Canada sous forme de prix. Si ces chiffres sont exacts,

nous y perdons 84 millions. J'ai obtenu ces renseignements d'une dame de Calgary qui a fait des recherches approfondies et qui est venue s'entretenir à ce sujet avec le ministre de la Justice à l'époque, qui est maintenant premier ministre (M. Trudeau). Les billets de loteries d'autres pays sont vendus ici.

Je pense à cette affaire depuis des années. En qualité d'avocat et de député, je ne peux pas croire que nous devrions avoir une loi qui, comme le disait Oliver Twist, est une ânerie, en somme, une loi qui ne peut pas être appliquée ni approuvée. Je suis convaincu qu'il n'y a pas un député qui, en entendant dire que M. Jones a gagné \$150,000, aurait téléphoné au ministre de la Justice ou procureur général pour lui demander de poursuivre cet homme. Le gagnant d'un sweepstake commet un acte illégal en acceptant son prix. L'achat d'un billet est illégal. Néanmoins, des poursuites n'ont jamais été intentées dans de pareils cas.

● (4.10 p.m.)

Après avoir écouté les thèses de nos vis-à-vis, je me contenterai de dire que si la loi est telle que le prétend mon honorable ami, en notre qualité de citoyens canadiens nous devrions téléphoner et faire intenter des poursuites contre les gens comme M. Jones, parce qu'il a acheté un billet du sweepstake irlandais, gagné \$150,000, annoncé aux journalistes qu'il achèterait une nouvelle maison à son fils, ferait instruire sa fille et que lui et sa femme à qui il achètera un manteau feront leur premier voyage ensemble. Si la loi est telle que le ministre l'a indiqué, nous devrions alors en toute conscience l'appliquer. Dans le cas contraire, nous devrions certainement accepter les loteries pour des œuvres de charité, des institutions religieuses et d'autres bonnes fins. Mais je le répète, je n'approuve pas la sorte de loterie dont parlait le ministre, et qui est une loterie d'État.

Je dois être franc avec le ministre. Si le gouvernement adoptait un décret en conseil pour autoriser une loterie nationale afin de percevoir des revenus, je suppose que l'opposition présenterait une motion de défiance à l'endroit du gouvernement au retour des vacances, si le décret était adopté pendant le congé parlementaire comme l'a fait le premier ministre (M. Trudeau) au sujet de l'OTAN et d'autres déclarations.

L'ennui c'est que ce genre de choses réussit peut-être dans le cas de gouvernements minoritaires, mais les libéraux disent aujourd'hui qu'ils ont reçu un mandat, qu'ils s'aiment